

VERT-EN-DROUVAIS



SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025 *35ème édition des « Foulées de Vert »*

REGLEMENT

Article 1 : les foulées de vert auront lieu le samedi 20 septembre 2025, l'heure de départ est 17h au stade municipal rue des ruisseaux.

Article 2 : le circuit est de 5km (1 tour) ou 10km (2 tours) selon l'option choisie, il comporte des côtes de moyenne importance.

Article 3 : un ravitaillement est prévu au km 2 (point 3) et au km 4 (point 9).

Article 4 : heure d'arrivée probable :

Le premier « circuit 5km » vers 17h30

Le dernier « circuit 5km » vers 18h00

Le premier « circuit 10km » vers 18h00

Le dernier « circuit 10km » vers 18h30

Article 5 : des commissaires sont prévus à chaque carrefour avec des gilets fluorescents, des brassards, et les panneaux réglementaires « feu vert, sens interdit » pour la circulation des véhicules

Article 6 : le plan du circuit sera affiché à côté du bureau d'inscription.

Article 7 : le service médical sera assuré par « AMBULANCIERS ».

Article 8 : course ouverte aux :

- cadets licenciés ou non
- espoirs licenciés ou non
- juniors licenciés ou non
- seniors licenciés ou non
- vétérans 1-2-3-4 licenciés ou non

Article 9 : l'épreuve sera décomposée selon les catégories définies par la fédération française des courses hors stade.

- circuit de 10km réservé aux juniors, seniors, vétérans 1-2-3-4 (hommes et femmes)
- circuit de 5km réservé aux cadets, espoirs, juniors, seniors, vétérans 1-2-3-4 (hommes et femmes)

Article 10 : pour les licenciés, **il est exigé d'être en possession de sa licence** et de la présenter à l'inscription.

Article 11 : pour les non licenciés, **il est exigé d'être en possession d'un certificat médical, ou d'une copie certifiée de moins de 1 an**, les autorisant à pratiquer ce sport.

Article 12 : pour l'arrivée, PAS DE VESTIAIRES à la disposition des coureurs.

Article 13 : chaque participant se verra remettre un lot des « foulées de vert », la remise des coupes se fera sur un podium, **seuls les 3 premiers de chaque course H et F seront récompensés**

Article 14 : l'accueil des coureurs et l'inscription se feront à l'avance en mairie ou sur protiming, **inscription sur place à limiter**, au terrain communal à partir de 15h00

Article 15 : le droit d'inscription est de 10 € par avance et 12 € sur place.

Article 16 : les résultats pourront être envoyés aux coureurs, participation de 1 euros pour frais d'envoi demande à faire au moment de l'inscription, fournir une enveloppe timbrée avec adresse ou par internet, affichage sur place en fonction de nos capacités

Nous comptons sur votre indulgence et votre bienveillance pour tous les changements apportés ou qui pourraient venir

Au nom de l'équipe de bénévoles je vous en remercie

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

QUERU Béatrice

30 rue des Corneilles

Le Plessis-sur-Vert

28500 Vert-en-Drouais

02 37 82 81 61- 06 64 12 62 02

E-mail : dqueru@wanadoo

ou à la mairie de Vert au 02 37 82 91 01 mail mairie@vert-en-drouais.fr

site internet : www.vert-en-drouais.fr

ou PROTILING